

Extrait de décision portant autorisation spéciale en cœur du parc national des Cévennes, pour travaux, constructions, installations, hors droit de l'urbanisme N°20100048 du 22 avril 2010

Pétitionnaire : FORET PRIVEE pour le compte de Monsieur Colin Dufresne

Localisation des travaux : Forêt de la Chapelle, commune du Pont de Montvert

N°de parcelle : toutes les parcelles de la propriété

Nature des travaux : Coupe de bois

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à réaliser les travaux dont la localisation et la nature sont décrits ci-avant :

Article 2 : L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- Limiter le prélèvement à 30% du couvert sur les habitats feuillus ;
- Préserver les hêtres et chênes d'intérêt écologique ;
- Préserver les zones humides en y proscrivant les coupes et passages d'engins ;
- Ne pas faire de coupes sur les bouleaux et trembles ;
- Essayer de limiter les coupes et les interventions dans les abords de la chapelle ;
- Limiter les passages d'engins à proximité du ruisseau ;
- Les zones à préserver, les arbres à ne pas couper et les voies de vidanges seront identifiés au préalable par une visite avec un agent du Parc national des Cévennes ;
- L'agent de terrain territorialement compétent devra être appelé avant tout commencement de travaux ;
- En fin de chantier, toutes traces de travaux devront être effacées.